

Note de service

DESTINATAIRES : Tout le personnel du CISSS des Laurentides

EXPÉDITRICE : Chantal Picard, chef du service de la comptabilité secteur Paie

DATE : 24 novembre 2022

OBJET : **Validation des feuilles de temps - période des Fêtes**

DRF-DACP- 280

Bonjour,

Dans le but de préparer le traitement de la paie 26 (période de paie du 4 décembre au 17 décembre 2022), nous recommandons aux employés de valider leur feuille de temps le **vendredi 16 décembre avant midi**, ou selon les directives de leur gestionnaire et de s'assurer qu'elle contienne toutes les informations à jour (réunions, formations, temps supplémentaires, etc.).

Les gestionnaires devront exceptionnellement autoriser les feuilles de temps le dimanche 18 décembre avant 16 h, et ce, en fonction des contraintes de délais de traitement imposées par notre fournisseur de paie et de notre institution financière, ainsi que de la disponibilité des employés du service de la paie.

Nous désirons vous informer que le service de la paie reçoit un volume élevé d'appels et de courriels, et qu'en raison du traitement des paies, nous serons dans l'impossibilité de répondre rapidement aux demandes.

Calendrier des paies 2022-2023 modifié

Veillez prendre note des modifications apportées au calendrier des paies 2022-2023, lesquelles sont surlignées en jaune pour la paie 26.

Vous pouvez consulter le calendrier sur intranet : [Calendrier des paies 2022-2023](#)
Ou sur le site internet du CISSS des Laurentides : [Calendrier des paies 2022-2023](#)

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.